



Editorial

Madame El Khomri, Nous refusons la précarité et les régressions sociales que vous nous promettez !

N° 78
Juin
2016

Cela fait plus de trois mois que s'est engagé en France le plus puissant mouvement de contestation que notre pays ait connu depuis des années, avec pas moins de dix journées d'action étalées dans le temps, des centaines de manifestations regroupant des millions de participants.

C'est bien parce que travailleurs, jeunes, retraités ne veulent pas de la « Loi travail » de Hollande-Valls-El Khomri qui démantèle tout l'édifice des droits des travailleurs. Leur Loi Travail en finit avec le Code du Travail conçu comme référence commune à l'ensemble des salariés, définissant des protections les plus élevées possibles. La destruction du Code du Travail ouvre la voie à la destruction du statut de la fonction publique. Ainsi, grâce à l'article 23, le gouvernement entend imposer à l'ensemble des salariés, du privé comme du public, le compte personnel d'activité qui individualiserait les droits des salariés, qui rattacherait les droits à la personne au détriment des droits définis collectivement, garantis pour tous. C'est une véritable sécurité sociale professionnelle constituée de droits individuels et garantis collectivement que nous exigeons.



Alors que dans tout le pays, c'est en masse que les travailleurs et les jeunes sont en grève et dans la rue, le gouvernement répond par le 49-3 et la répression policière et judiciaire !

A Valls qui annonce : « Nous allons réformer jusqu'au bout », nous répondons « Ni amendable, ni négociable, retrait » parce que « l'inversion de la hiérarchie des normes » n'est pas présente dans le seul article 2. Elle parcourt le projet de loi, au cœur du processus de remise en cause de la totalité du Code du travail qui est la philosophie de la réforme.

Le 14 juin, nous étions plus d'un million dans les rues pour porter cette exigence et montrer notre détermination. On ne lâche rien !

Géraldine Delaye, Gauvain End et Jean-Marie Koelblen, co-secrétaires de la FSU Alsace



SOMMAIRE

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1 Edito 2 10^e congrès National à Rodez du SNUipp-FSU 2 L'intersyndicale PLP obtient de la Rectrice la NON GENERALISATION de l'évaluation par compétences à la rentrée 2016 3 Réforme des collèges: la profession n'en veut toujours pas ! 4 Projet de Loi Travail : salariés du public, salariés du privé, nous sommes tous concernés ! | <ul style="list-style-type: none"> 5 Le Compte Personnel d'Activité, c'est quoi ? 6 Les premiers flics de France 6 RIFSEEP: prime au mérite ! Pour la FSU c'est NON ! 7 Elections internes du SNES-FSU : « Changements et continuités » 7 Mouvement dans les SPIP 8 Action intersyndicale des retraités 8 Retraités : se syndiquer, ça sert à quoi ? 9 Loi Travail : le mythe de la flexibilité | <ul style="list-style-type: none"> 10 Revaloriser les salaires des fonctionnaires, c'est possible ! 10 Dégel du point d'indice : merci patron ? 11 Suspens : mise en œuvre ou pas des préconisations de l'Observatoire de la laïcité ? 11 Des élections au Liban |
|--|---|--|

10^e congrès National à Rodez du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU est un syndicat de transformation sociale, le premier syndicat des enseignants du primaire et à ce titre il est de sa responsabilité de réfléchir au devenir de l'école et des personnels qui y travaillent, de faire des propositions et de mener les discussions dans toutes les instances mais aussi les luttes nécessaires pour transformer l'école et la société.

Le congrès national du SNUipp-FSU se réunit tous les trois ans pour fixer ses mandats et ses objectifs. Entre deux congrès, c'est le Conseil National, composé de l'équipe nationale et des représentants des sections départementales, qui décide des actions nécessaires à la poursuite des objectifs et des lignes à défendre dans les instances. Le secrétariat national, dont sont issus les trois co-secrétaires généraux, secondé par l'expertise des secteurs, en assure la réalisation au quotidien.



Des délégués du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont porté lors du congrès National de Rodez les mandats votés lors de nos congrès départementaux. Les débats, riches et constructifs, qui s'y sont tenus offrent des perspectives ambitieuses pour l'école et les enseignants. Le SNUipp-FSU ressort de ce congrès offensif et déterminé pour que les enseignants soient concepteurs de leur métier, qu'ils soient reconnus et qu'ils bénéficient de conditions de travail largement améliorées.

C'est ensemble, en accord avec la délégation Mosellane, que les délégués alsaciens ont construit un mandat commun sur le bilinguisme.

« Dans les départements 67 et 68, le dispositif d'enseignement des langues régionales a été détourné et utilisé pour un enseignement intensif de l'allemand, langue étrangère. Concernant 15% des classes, en hausse constante, ce dispositif contourne et déséquilibre la carte scolaire, pousse à l'emploi de contractuel et favorise la ségrégation sociale. Le SNUipp-FSU exige l'arrêt de l'expansion de ce dispositif. »

Les délégués du SNUipp -FSU 67 et 68 

L'intersyndicale PLP obtient de la Rectrice la NON GENERALISATION de l'évaluation par compétences à la rentrée 2016

Le SNUEP-FSU avait saisi la nouvelle Rectrice par courrier dès le 10 mars 2016, puis présenté nos positions en délégation FSU le 23 mai 2016. L'intersyndicale PLP (CGT-FSU-FO-AD-Sgen-UNSA) reçue in-extremis le 23 juin dernier s'est entendue sur une plateforme commune : **Ne pas généraliser l'évaluation par compétences à la rentrée 2016.**

A l'écoute de nos revendications sérieuse et courageuse face à son administration inerte, la Rectrice a décidé :

- de laisser les établissements décider du degré d'évaluation par compétences au CAS par CAS
- de constituer 1 GT avec les O.S sur ce sujet
- d'évaluer SERIEUSEMENT le dispositif existant dans notre académie.

Apprécions ces avancées à leur juste valeur : il n'est pas si fréquent de changer quelque chose par une action syndicale... TIRONS-EN DES LECONS POUR L'AVENIR !

Réforme des collèges: la profession n'en veut toujours pas !

A la rentrée 2016 aura lieu la mise en place d'une réforme massive, imposée sans concertation avec les personnels. Cette réforme aura des conséquences pour les enseignant(e)s du premier degré, puisque le cycle 3 concerne l'école élémentaire et la classe de 6e. Comment ces collègues ont-ils pu se concerter avec les professeurs de toutes les matières de collège, sachant qu'un collège recrute sur plusieurs écoles (de 3 à 4 pour les mieux lotis, parfois plus d'une quinzaine en milieu rural) ? Conséquences aussi à moyen terme pour les lycées, qui n'ont pas encore digéré une réforme, dont le bilan se hâte lentement...

C'est proprement infaisable : tous les programmes changent d'un seul coup. Les crédits sont insuffisants pour renouveler tous les manuels. Toute l'année de « formation », cela a été la valse-hésitation, à base d'informations déjà obsolètes, ou en perpétuelle transformation (p.ex. au sujet du nouveau brevet, ou de la mise en place du latin). Cette réforme obligera les enseignant(e)s à fournir un travail sans fin : concertations sans temps institutionnel, changement des progressions à tous les niveaux, nouveaux bulletins pour intégrer le socle, et indiquer les activités menées... Un travail de Sysiphe !

RÉFORME DU COLLÈGE

CE PROJET EST HORS-SUJET:

Conditions d'enseignement dégradées, horaires en baisse, + de classes pour les professeurs, - de temps pour les élèves...



#collège2016

Tout cela au nom de l'égalité... Au contraire, il est facile de démontrer que la disparité s'instaure, sous prétexte d'autonomie des collèges : le latin disparaît dans certains collèges, ainsi que l'espagnol et l'italien, l'accès à l'arabe sera difficile voire impossible. Globalement les horaires de cours diminuent. Et il faudra y ajouter les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, l'Accompagnement Personnalisé (qui n'en a que le nom), avec à terme l'Enseignement Intégré des Sciences et Techniques, les quatre Parcours, tout cela sur le temps scolaire.

Il est évident que derrière tout ce « dispositif » se cache mal une volonté de procéder à des économies p. ex. sur les dispositifs d'aide désormais intégrés dans les services, ou par le fait que les horaires disciplinaires diminuant, les professeurs auront plus de classes en charge (donc plus de copies à corriger, plus de préparation...). C'est l'école libérale qui se met en place, inspirée par des injonctions d'organismes internationaux, ou généralisant des expériences menées ailleurs, avec ses méthodes de gestion des personnels et des moyens.

S'ajoute à cela la quasi disparition du redoublement (on dit « maintien ») depuis l'école jusqu'au lycée, sous prétexte de « fluidification » des parcours et sans que les moyens ainsi économisés ne soient réutilisés pour mieux accompagner les élèves. Ces conceptions n'aideront pas les élèves les plus en difficulté. Quant aux autres, eu égard à la baisse des ambitions dans les savoirs, ils iront vers le privé, qui maintiendra des horaires de langue, de latin etc.

C'est pour toutes ces raisons (et bien d'autres encore) que le SNES FSU appelle à « la résistance pédagogique » et constituera un « observatoire » de cette réforme, pour en mesurer concrètement les dégâts.

Le secrétariat académique

Vous trouverez des informations supplémentaires ici:

<http://www.reformeducollege.fr/mieux-comprendre/aux-origines-de-la-reforme>

<http://www.snes.edu/Action-et-resistance-pedagogique.html>

<http://www.snes.edu/Le-Conseil-d-Etat-censure-College-2016.html>



Projet de Loi Travail : salariés du public, salariés du privé nous sommes tous concernés !

Il s'agit, pour le gouvernement, de réformer le droit du travail au profit des employeurs, dégradant sur plusieurs plans les garanties collectives des salarié-e-s. Ce projet, inacceptable en l'état, agit aussi comme une goutte d'eau faisant déborder le vase des mécontentements sociaux : il doit être retiré !

Remise en cause du code du travail ?

Le Code du travail est un outil protecteur des salariés construit au gré des luttes et des mouvements sociaux. Quand le chômage est aussi élevé, les salarié-e-s sont sous pression face à l'employeur. A chaque entretien d'embauche, il y a des dizaines d'autres candidats. Dans ces conditions, c'est le code du travail qui donne des garanties : temps de travail, horaires, rémunération, conditions de licenciement... ces règles sont protectrices.

L'inversion de la hiérarchie des normes est au cœur de ce projet. Ce principe permettrait de déroger au droit du travail inscrit dans la loi par un accord de branche ou un accord d'entreprise. Jusqu'à présent un texte de « rang inférieur » ne pouvait qu'améliorer le texte de « rang supérieur » du point de vue des salarié-e-s. Tout principe de dérogation au droit général finirait par miner le droit lui-même, qui, de fait, ne serait plus assuré. La flexibilité supplémentaire qu'imposerait cette loi ne réduirait en aucun cas le chômage et la précarité. Les pays européens ayant suivi cette voie ont fait la démonstration du contraire.

Il faut donc : préserver la hiérarchie des normes (la loi doit primer sur les accords d'entreprises) et conforter les droits collectifs et individuels des salarié-e-s ; travailler à une définition du dialogue social et à des pratiques qui permettent aux salarié-e-s de faire valoir leurs exigences et propositions ; garantir la durée du temps de travail et travailler à une nouvelle réduction du temps de travail permettant des créations d'emplois stables ; conforter la médecine du travail et le rôle des CHS-CT.

Les fonctionnaires sont aussi concernés !

Si ce projet vise d'abord à modifier le code du travail, les agent-es de la Fonction publique sont concerné-e-s, par solidarité bien sûr mais aussi par les régressions qui pourraient être transposées dans le secteur public (dialogue social, rapport national/local, temps de travail...).

La loi de juillet 2010 sur le « dialogue social » dans la Fonction publique prévoit que les accords « locaux » visent à transposer les accords validés au niveau national et ne peuvent qu'en améliorer les dispositions. Faire primer les accords locaux dans la Fonction publique conduirait à fragiliser encore un peu plus l'égalité de traitement des citoyens dans l'accès au service public ou celle des agent-es entre eux. Par ailleurs, nombre de règles inscrites dans le statut sont la transposition de dispositions du code du travail, auquel nous avons parfois recours en matière de temps de pause ou de repos par exemple.

Ce projet de loi crée par ailleurs le compte personnel d'activité (CPA) pour l'ensemble des salarié-e-s. Une concertation doit maintenant s'ouvrir de toute urgence dans la Fonction publique avant toute prise de décision. Ce dispositif ne doit pas remettre en question les droits collectifs mais doit par contre intégrer des droits nouveaux pour les agent-es.

Ce projet de loi n'est ni amendable, ni négociable. Les fonctionnaires ont donc toutes les raisons de se mobiliser jusqu'à son retrait total, dans l'unité avec les jeunes, les retraités et les salariés du privé, pour empêcher une régression sociale généralisée.

Toutes les journées de mobilisation depuis 4 mois ont été un succès des salarié-es, jeunes, privé-es d'emplois et retraité-es, succès et détermination qui ne s'essouffent pas ! Ceci malgré certaines conditions de manifestation qui n'ont pas permis à toutes et à tous d'y participer.



Le Compte Personnel d'Activité, c'est quoi ?

L'article 23 du projet de Loi Travail autorise le gouvernement à créer le compte personnel d'activités (CPA). Si les salariés du privé seront touchés dès la 1^{er} janvier 2017 par sa mise en place, le gouvernement pourra l'imposer aux agents de la fonction publique par ordonnance. Le choix de la procédure n'est pas anodin. Le gouvernement aura ainsi toute liberté pour en définir précisément le contenu.

Même si les contours et modalités du CPA ne sont pas encore arrêtés, la communication du gouvernement à son sujet permet d'en dessiner les grandes lignes.

Pour la ministre, c'est avant tout « *un bel outil de mobilité pour la fonction publique* » (mobilité à l'intérieur d'un versant, entre versants et vers le secteur privé), « *un instrument pour favoriser les passerelles entre les métiers* ». Tout ceci est, bien sûr, à mettre en lien avec la réforme territoriale (qui acte la suppression, la fusion, la mutualisation de services publics entiers).

L'institution gouvernementale France Stratégie justifie la création du CPA par la nécessité de « *transformer plus profondément encore la protection sociale (...) à la hauteur des transformations du monde du travail* ».

Avec le CPA, chaque salarié sera individuellement « porteur de droits », inscrits sur un compte personnel, libellé en points. Avec le CPA, c'est donc la fin des garanties collectives protectrices pour les salariés car, désormais, ce ne seront plus les conventions collectives ou les statuts qui généreront les droits des salariés. C'est l'institutionnalisation de l'individualisation des droits : droits à la formation professionnelle, à la santé au travail, à la prévention de la pénibilité. Aujourd'hui, certain corps de fonctionnaire bénéficie d'une retraite anticipée. Une prise en compte individuelle de la pénibilité signifie apprécier au cas par cas si les fonctions exercées par l'agent ont été pénibles ou non. Ce n'est donc plus une garantie applicable à l'ensemble des personnels mais une gestion individualisée des droits.

France Stratégie précise « *Les actifs devraient pouvoir convertir librement les droits acquis – formation, congés, service de conseil ou d'accompagnement – selon un principe de fongibilité (...). Les droits acquis seraient comptabilisés en points convertibles en euros, et pourraient ainsi être utilisés pour financer des actions de formation mais aussi des compléments de revenu pendant des périodes d'inactivité.* » Ainsi chaque salarié du public comme du privé aura des droits différents de son collègue et devra les gérer en fonction des aléas de sa vie personnelle ou professionnelle.



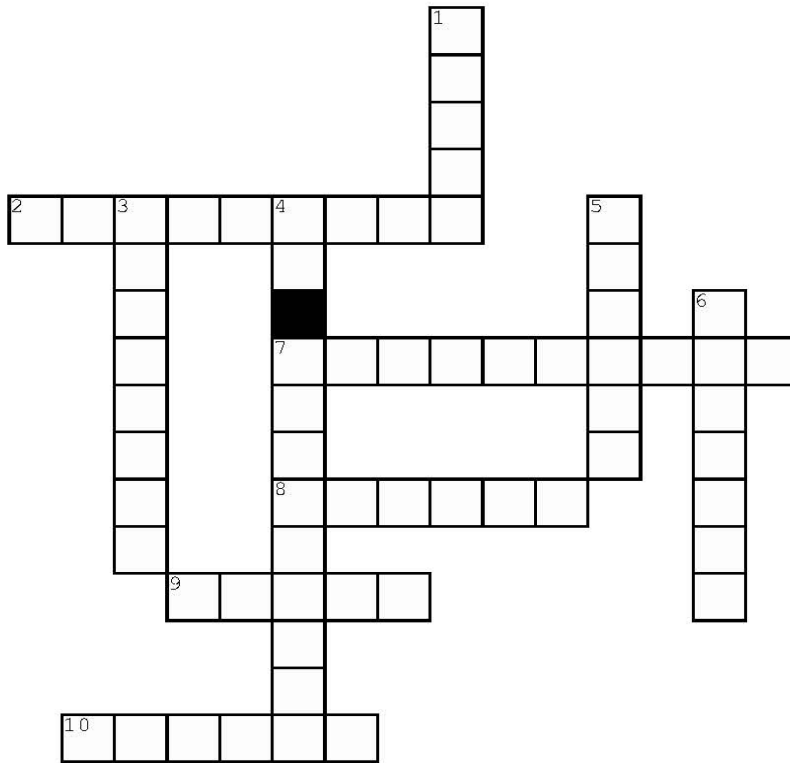
L'institution gouvernementale évoque déjà la possibilité d'élargir le CPA à d'autres droits sociaux comme la retraite, le chômage, la garde d'enfants, le logement, « Des droits acquis convertibles en euros » ? N'est-ce pas cela la capitalisation ?

La FSU est opposée à une conception du CPA reposant sur l'individualisation des droits (entrant en contradiction avec le statut) mais elle n'est pas opposée à l'idée de droits universels, portables et transférables et à l'idée d'une sécurité sociale professionnelle telle que l'envisage la CGT.

La FSU exige toujours le retrait du projet de Loi Travail !

Les premiers flics de France

Premiers flics de France (sans en avoir toujours le poste), ils se sont illustrés au cours de l'histoire par la répression des mouvements sociaux.



Horizontal

- 2.** En mai 68, il a été surnommé 'Raymond la matraque' par les étudiants.
- 7.** Surnommé 'sinistre de l'intérieur' par les syndicats il a 'brisé' la grève des mineurs de Courrières (1906).
- 8.** A la baguette lors de la répression du mouvement contre la loi Devaquet.
- 9.** Premier flic de France socialiste: 'Depuis plus de trente ans, on me demande si je suis de gauche' (à raison).
- 10.** Il réprime la révolte des canuts et des communards.

Vertical

- 1.** Préfet de police, il est l'artisan des massacres du 17 octobre 1961 visant les Algériens.
- 3.** Auteur de la célèbre citation : ' ce n'est pas la rue qui gouverne'
- 4.** Loi votée en 1791 interdisant les associations professionnelles et les rassemblements d'ouvriers.
- 5.** Sous Napoléon, il instaure une surveillance généralisée de la population.
- 6.** Ancien président, adepte de la politique du Karcher.

Solution : 1) Papon, 2) Marcellin, 3) Raffarin, 4) Le Chapelier, 5) Fouché, 6) Sarkozy, 7) Clémenceau, 8) Pasqua, 9) Valls, 10) Thiers.

RIFSEEP: prime au mérite ! Pour la FSU c'est NON !

Instauré par décret interministériel en mai 2014, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), nouveau régime indemnitaire, constitue une menace supplémentaire contre les garanties statutaires, contre les services publics et contre notre droit à la carrière.

- Il va plus loin encore que la PFR (Primes de Fonction et de Résultats), dans son champ d'application puisqu'il concerne tous les fonctionnaires mais aussi dans ses modalités.
- Le RIFSEEP porte atteinte au principe de la séparation du grade et de l'emploi, en vertu duquel tout fonctionnaire titulaire a vocation à occuper n'importe quel emploi de son corps. Dorénavant, avec le RIFSEEP, et dans la continuité de la PFR qui a fait tant de dégâts, notre rémunération dépendra de moins en moins de notre indice, fonction de notre grade et ancienneté mais des fonctions que notre hiérarchie nous aura attribuées et de l'évaluation de notre « mérite ».
- Le RIFSEEP supprime la garantie dont chaque fonctionnaire dispose encore aujourd'hui de voir sa rémunération globale (traitement + primes) maintenue quel que soit le poste occupé, et de la voir progresser avec son déroulement de carrière. Il s'agit d'une étape importante vers les parcours professionnels laissés à l'arbitraire de la hiérarchie, que le gouvernement veut substituer au déroulement de carrière à l'ancienneté.
- Le RIFSEEP est un frein au droit à mutation. D'une part, parce que les agents ne prendront pas le risque de muter sur des postes appartenant à un « groupe fonctions » inférieur puisque dans ce cas leur prime diminuerait, parfois de façon très conséquente ; d'autre part, parce qu'on s'oriente avec cette fonctionnalisation de nos carrières vers la généralisation des postes à profils qui rompent l'égalité de traitement en donnant tous pouvoirs à la hiérarchie pour choisir les agents, sans contrôle des CAP.

Elections internes du SNES-FSU : « Changements et continuités »

Les adhérents du SNES-FSU de l'académie de Strasbourg ont voté pour renouveler les instances de direction. A toutes les échelles, les scrutins se caractérisent par une augmentation de la participation, par rapport à 2014 : +8 % à la CA nationale et académique, +10% dans le 68 et +6% dans le 67. Cependant des nuances apparaissent. En effet, si en moyenne 35% des adhérents ont voté, on observe un écart entre le 68, 43,41% de votants et le 67, 30,16%. A bien des égards, l'augmentation des votants ne doit pas occulter la réalité des progrès à accomplir afin de faire de chaque adhérent un acteur de la vie syndicale.

Par ailleurs, les votes révèlent une relative stabilité et confèrent à UA et sans tendance une majorité confortable dans tous les scrutins avec plus de 2/3 des suffrages exprimés et donc une belle majorité dans toutes les instances (voir le tableau de la répartition des sièges). L'arrivée d'une nouvelle équipe UA et ST à la CA se réalise dans une forme de continuité et manifeste l'attachement des adhérents à une orientation syndicale « marchant sur ses deux jambes », c'est à dire alliant syndicalisme de service et création des rapports de forces avec les personnels pour obtenir satisfaction. On peut noter également qu'EE et URIS stabilisent à la hausse leur représentation. EE gagne un siège à la CA académique et deux dans le 68 où ce courant n'était pas représenté et URIS garde un siège à la CA et dans le 68. Enfin ces élections montrent une forte participation des retraités, 45,84% dans le 67 et 65% dans le 68 et un vote UA à 86% !

Il est réjouissant de noter que la nouvelle CA de Strasbourg réunie le 10 juin a décidé à l'unanimité de travailler ensemble, pour l'intérêt des syndiqués, de la profession et du service public d'éducation.



On peut voir sur cette photo prise le 10 juin, à la sortie de la CA, certains membres du secrétariat académique : en partant de la gauche : Jean Louis Hamm, Marc Bolzer, Arnaud Sigrist, Marie Simeoni, Séverine Charret et Elise Peter. Il manque la secrétaire du Bureau 67 invitée à se joindre au secrétariat.

Marie Simeoni



Mouvement dans les SPIP



Depuis plus de 4 mois, l'ensemble des personnels des Services Pénitentiaires d'insertion et de Probation SPIP est engagé dans une mobilisation d'ampleur historique, en intersyndicale (CGT, FSU et CFTD). La quasi-totalité des SPIP est en mouvement. Privés du droit de grève (nous sommes sous statut spécial), et malgré les menaces et les sanctions déguisées, nous menons une lutte imaginative et déterminée pour une juste reconnaissance statutaire et indemnitaire à la hauteur de nos missions, et pour une amélioration de nos conditions de travail.

Le ministère a fait mi-juin et pour la première fois des propositions chiffrées à l'intersyndicale. Mais le compte n'y est pas encore, et aucun engagement n'est ferme. Il y a des avancées sur le plan statutaire mais il reste des points de blocage : l'encadrement n'est pas concerné, pas d'égalité de traitement entre les assistants sociaux et les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation CPIP, exclusion du RIFSEEP pour les personnels de surveillance mais pas pour les personnels d'insertion et de probation, ...

D'autre part, les arbitrages sur les recrutements sont un point essentiel. Nous croulons sous des charges de travail délirantes. Sur Strasbourg nous avons plus de 120 personnes à prendre en charge par CPIP. Alors que les règles européennes de probation préconisent une cinquantaine de suivis. Nous sommes asphyxiés et au bord de la rupture.

Agnès Van Luchene, SNEPAP-FSU



Action intersyndicale des retraités CGT, CGC FO, FSU, Solidaires, FGR/FP

Pendant la préparation de notre action, l'émission « L'angle éco – La guerre des âges » diffusée mardi 31 mai sur France 2 nous a scandalisés. A partir de quelques exemples de retraités se payant des croisières de luxe ou quittant la France pour se dorer au soleil au Maroc une généralisation provocante sur cette guerre des âges.



Pancartes à l'appui, nous étions une centaine de manifestants à crier notre indignation : **Non les retraités ne sont pas des privilégiés** avec une pension moyenne de 1300€ brut par mois ; **8 à 10 % des retraités** et, parmi eux, des femmes en grand nombre, **vivent sous le seuil de pauvreté**. Notre pension **n'est pas une allocation sociale** mais bien **un droit** résultant de cotisations versées tout au long de la vie active dans un système intergénérationnel par répartition. Les retraités ne sont pas responsables de la difficulté, pour les jeunes, d'entrer dans la vie active ; c'est le patronat qui embauche en contrat à durée déterminée avec de très bas salaires et qui abuse de l'intérim. En revanche **les retraités sont solidaires des jeunes, des chômeurs, des précaires, des actifs du privé comme du public** ; ils manifestent avec eux pour refuser le projet loi travail.

Le 9 juin, la SFR FSU du 67 s'est mobilisée avec l'intersyndicale **pour exiger enfin une véritable revalorisation des pensions** et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités ; le développement **et le renforcement de services publics de qualité nécessaires** au mieux vivre individuel et collectif de tous et notamment des retraités (santé, transports, culture, sécurité...) sont indispensables. Elle s'inquiète des insuffisances de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement de la population) notamment quant à son financement et à sa gouvernance. L'annonce d'une probable non revalorisation des pensions pour 2016/17 nous motive pour de nouvelles actions.

Restons vigilants et continuons le combat dans l'unité.

Françoise Eiden SFR 67

Retraités : se syndiquer, ça sert à quoi ?

A nouveau, en cette fin d'année scolaire, beaucoup de collègues, syndiqués ou pas, vont prendre leur retraite. Un certain nombre d'entre eux voudront « souffler » et prendre de la distance avec leur vie sociale antérieure. Mais les injustices et les mesures antisociales de nos gouvernements perdurent et continuent d'être mises en œuvre.

C'est ainsi que nos retraites (le terme pensions est plus exact pour les fonctionnaires), alignées sur les prix et non plus sur le salaire moyen depuis une dizaine d'années, ont perdu 10% de leur pouvoir d'achat, alors que le prix des traitements médicaux (par exemple) n'a pas cessé d'augmenter; ce n'est pas le rattrapage de 0,1 % des pensions des fonctionnaires, décidé par ce gouvernement en octobre 2015 qui va constituer un rattrapage significatif de toutes ces baisses. Et l'on sait par ailleurs, d'après une étude de l'ONG Oxfam, qu'en France, 10% des plus riches ont accaparé 54 % des richesses depuis 2000 ! Sans compter qu'au bas mot, l'évasion fiscale annuelle en France s'élève à un montant compris entre 60 et 80 milliards d'euros. De l'argent, il y en a donc, mais il est détourné par les possesseurs de grandes richesses ; il faut le dire !

Le résultat de tout ceci est que 8 à 10% des retraités vivent, dans notre « beau » pays, sous le seuil de pauvreté, qui s'élève à un peu plus de 800 € mensuels. Rappelons que la revendication de la FSU et de sa section fédérale des retraités (SFR-FSU) est une revalorisation des pensions qui ne devraient pas être inférieures au SMIC pour une carrière complète. Alors, pour exiger tous ensemble notre dû, mieux vaut se syndiquer. Cela permet de se retrouver dans l'action et est plus efficace.

Nous avons en Alsace, et dans le Bas-Rhin, une section fédérale des retraités FSU fort active, où nous nous retrouvons tous syndicats nationaux confondus (ce brassage est fort enrichissant), pour l'action, en général en intersyndicale avec d'autres organisations syndicales, mais aussi à l'occasion, pour une journée d'étude (annuelle) accompagnée d'une séance de loisir culturel. Alors, collègues syndiqué(e)s, n'hésitez pas : renouvez votre adhésion (tarif retraité) au syndicat !

Revaloriser les salaires des fonctionnaires, c'est possible !

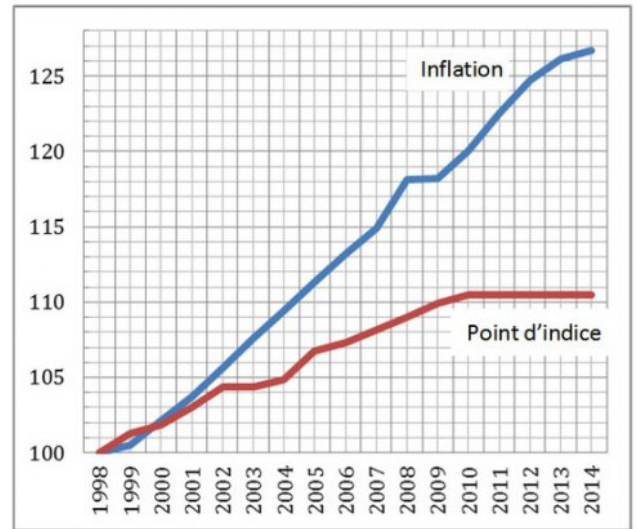
1) Tout de suite 60 points pour toutes et tous

Il faut 18 milliards d'euros pour augmenter de 60 points d'indice tous les fonctionnaires.

Ainsi 5,5 millions d'agents, plus de 20% de la population active, bénéficieraient d'une hausse de salaire de près de 230 euros nets mensuel. **Et cet argent serait réinjecté très majoritairement directement dans la consommation enclenchant un cercle économique vertueux amenant ensuite des créations d'emplois et des hausses de salaires dans le privé...**

Ces 18 milliards d'euros, ce sont aussi :

- **Seulement un petit quart du montant annuel de la fraude fiscale** : le rapport parlementaire d'octobre 2013 confirmait le chiffre de la fraude fiscale annuelle estimée entre 60 et 80 milliards de manque à gagner pour l'Etat chaque année.
- **Seulement une petite moitié des cadeaux fiscaux aux entreprises** : le coût des différents allègements fiscaux des entreprises, crédit d'impôts compétitivité-emploi (CICE) mixé avec le pacte de responsabilité, sera à terme de 41 milliards d'euros annuels. Les entreprises n'ont aucune contrainte formelle en termes d'emplois en échange de ces cadeaux fiscaux. Pour l'instant peu d'accords de branches professionnels ont été conclus et les objectifs de créations d'emplois sont plus que modestes.



2) Augmenter significativement et régulièrement la valeur du point d'indice

Une hausse de 1% de la valeur du point d'indice représente 1,75 milliard d'euros (Cour des comptes). De l'argent pour les entreprises, pas pour les fonctionnaires.

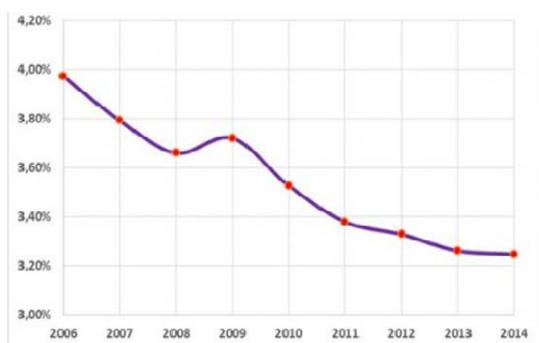
Pour faire face aux conséquences de la crise de 2008, et notamment l'augmentation constante du nombre de demandeurs d'emploi, le gouvernement a fait le choix de privilégier une politique de l'offre. Cela s'est traduit par la création du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en 2014 et du pacte de responsabilité en 2015 qui permettent de baisser la fiscalité des entreprises : en 2014 : 10 Mds, en 2015 : 24 Mds, en 2016 : 33 Mds et en 2017 : 41 Mds. Soit sur 4 ans la somme astronomique de 108 milliards pour quel résultat ?

A l'inverse de cette politique de l'offre, la FSU préconise une politique de relance de la consommation, donc d'augmentation du point d'indice.

Le Medef affirmait qu'un allègement de 100 milliards de cotisations sociales conduirait à la création d'un million d'emplois. Après 2 années de mise en œuvre le nombre de demandeurs d'emploi continue de progresser !!!

Dégel du point d'indice : merci patron ?

En 2015, l'État a réalisé une économie de plus de 9 milliards d'euros grâce au gel du point d'indice. En y ajoutant l'impact des hausses de cotisations retraite, qui sont une autre façon pour l'État de diminuer les salaires des fonctionnaires (ces cotisations n'alimentant aucune caisse), l'économie atteint plus de 12 milliards d'euros.



En comparaison, pour la même année 2015, le montant du seul CICE s'est monté à 18 milliards d'euros. **Ce sont bien des choix politiques qui sont faits. Et les fonctionnaires financent une grosse partie des cadeaux fiscaux aux entreprises.**

Depuis 2010, le gel du point d'indice, auquel s'ajoute l'augmentation annuelle des cotisations retraite, correspond à une économie de 50 milliards d'euros réalisée par l'État sur le dos de ces fonctionnaires.

Depuis 2006 le PIB a augmenté de 15% tandis que la part de cette richesse produite consacrée à la rémunération des fonctionnaires a chuté de plus de 18%, passant de 4% à 3,25% du PIB.

Le point d'indice a perdu 13 % de sa valeur depuis 2000. Les traitements nets en euros constants ont reculé de 16 %. Alors que les prix continuent d'augmenter, le point d'indice est gelé depuis juillet 2010 pour la 6e année consécutive. Aujourd'hui le maintien du pouvoir d'achat n'est plus assuré de manière collective, par la valeur du point qui augmenterait et compenserait la hausse des prix, mais il repose uniquement sur l'avancement individuel.

Suspens : mise en œuvre ou pas des préconisations de l'Observatoire de la laïcité ?

On en était resté début janvier à la promesse faite par le cabinet de la ministre de l'Education nationale, de lancer, une fois les élections régionales derrière nous, la phase de consultations par les recteurs de Strasbourg et de Nancy-Metz. Les modalités de cette consultation sont restées longtemps assez floues ce qui ne manquait pas de nous inquiéter. En effet nous considérons que pour rester dans de bonnes conditions, il fallait que le décret de mise en œuvre des recommandations de l'Observatoire (le passage au statut d'option de l'enseignement religieux et la sortie de cet enseignement en dehors des 24h de cours généraux nationaux au primaire) devait être prêt et pris en mai au plus tard fin juin.

Travail avec les élus locaux notamment PS. audience au Ministère de l'Intérieur et enfin audience à l'Elysée qui tous ont reconnu la solidité de notre dossier et la légitimité de nos demandes.

Après ces démarches le temps jouait contre nous. Aussi fut lancée l'initiative d'une conférence de presse à Paris le 5 avril, impliquant tant les organisations locales du collectif que les grandes organisations laïques nationales qui ont accepté la même base revendicatives, les préconisations de l'Observatoire. Sans compter l'appel à des personnalités et organisations laïques très diverses où Baubérot côtoie Caroline Fourest, Péna-Ruiz etc... Malgré le succès de cette conférence elle ne connut pas de répercussion au sommet de l'Exécutif resté silencieux sur sa position.

Plus tard la lettre de mission des recteurs a été précisée. Il s'agissait de « consulter les acteurs locaux sur les évolutions susceptibles de réunir un large assentiment particulièrement sur la question de l'enseignement religieux. Celui-ci doit être préservé, mais en dehors des 24h de la scolarité commune pour ne pas défavoriser les élèves des départements concernés ». On ne parle plus de mise en œuvre des préconisations de l'Observatoire pour la rentrée 2016 mais de recherche d'un assentiment large improbable mal défini. Un consensus sur la question n'existe pas, il y a des oppositions à tout changement bien qu'aujourd'hui elles risquent de n'être que relativement modérées et verbales. Pour autant du côté du pouvoir on semble tétanisé à l'idée du risque présenté et on est très tenté d'abandonner la modeste réforme que les laïques d'Alsace, de Moselle et de France attendent.

Si l'audience avec les recteurs s'est bien passée, (il faudra y revenir) même les promesses sans lendemain auxquelles on pouvait s'attendre n'ont pas été émises par le chef de l'Etat. A l'heure où nous mettons sous presse c'est ce qu'on a compris de son discours du 23 juin au Congrès de la ligue de l'enseignement à Strasbourg. Pour le chef de l'Etat il s'agit d'aboutir à « un consensus et une solution intelligente ». Attendre un consensus de cette concertation c'est accorder un droit de véto aux cultes qui effectivement ne peuvent que perdre une partie de leurs privilèges dans l'affaire. Et pourquoi pas le même souci du consensus en matière de droit du travail ?

La mise en œuvre effective des préconisations de l'Observatoire pour la rentrée 2016 est plus que compromise. Pour autant les propos de la Ministre de l'Education nationale laissent un peu plus de jeu. Elle déclare « ne pas vouloir laisser les choses en l'état » et veut faire « progresser la laïcité et l'égalité ». Peut-on alors encore voir le régime optionnel retenu pour la rentrée 2016 en attendant un décret pris plus tard dans l'année scolaire ? Quoiqu'il en soit la situation a changé, nous avons gagné en audience, en unité, et en légitimité. Faut-il abandonner le champ de bataille ? Laïquement vôtre.

Bernard Anclin

Des élections au Liban

Les élections municipales se sont déroulées au cours des 4 derniers dimanches de mai, le premier étant consacré à la fête du travail. Un vrai événement dans un pays qui n'a plus de Président de la République depuis deux ans, et où cependant les députés chargés de l'élire se sont prorogés à deux reprises, au motif que la situation politique n'était pas assez sereine pour organiser des élections législatives. C'est l'article 49 de la constitution qui coince : le président de la République doit obtenir les 2/3 des voix au premier tour, mais les députés recommencent sans arrêt le premier tour, comme un disque rayé ou une valse à mille temps.

La première vague d'élections a lieu le dimanche 8, à Baalbeck et Beyrouth. L'édition francophone de l'OLJ du 10 titre en une : *Municipales : on attend toujours les chiffres officiels !* En page 2 *La Lade (ONG) dénombre 647 infractions le premier jour du scrutin.* « Incidents sécuritaires, achats de voix, chaos lors du dépouillement ». 20% seulement des électeurs se sont déplacés pour voter à Beyrouth. Pas de quoi pavoiser pour les partis traditionnels. Le dimanche 22 on vote au Sud. On vote également pour remplacer un député qui vient de décéder. Son remplaçant sera le seul député élu du Parlement.

Le Liban Nord clôture les élections municipales le 29. A Tripoli, deuxième ville du Liban, 26% des électeurs se déplacent. La liste du premier ministre démissionnaire Mikhati, pourtant soutenue par l'ensemble des responsables politiques tripolitains, est battue à plates coutures par celle du ministre de la justice démissionnaire Rifi.

Ce test électoral est positif. Le pays a fait la démonstration qu'il était capable d'organiser des élections sans perturbations majeures.

Elisabeth Hamze